Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Plan d'Action Biomasse »

Mars 2007

Biomasse pour l'énergie en France (2005)

- Consommation d'énergie primaire: 276 Mtep
- Production d'énergie renouvelable: 16,2 Mtep
- Part de la biomasse dans la consommation d'énergie : 10,1 Mtep

Mars 2007

Production ENR en 2005

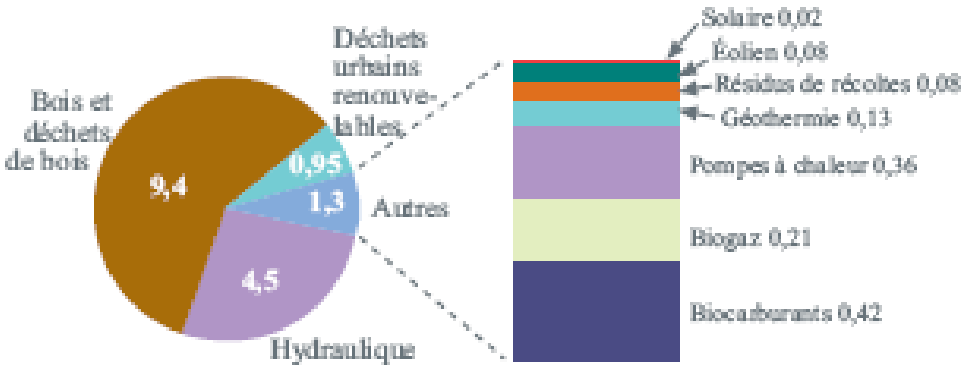

Mars 2007

3 plans

- Plan biocarburants
- Plan biocombustibles (chaleur et électricité)
- Plan bioproduits et biomatériaux

\+ Mesures horizontales

Mars 2007

Ministères impliqués

Ministères chargés de:

- Agriculture
- Forêts
- Environnement
- Énergie
- Industries
- Finances

Mars 2007

Quelques principes

- La compétition entre usages doit être évitée
- Il est important d'utiliser la biomasse de la façon la plus efficace possible
- L'approvisionnement en biomasse doit être planifié rigoureusement et le dialogue avec toutes les acteurs touchés est nécessaire
- Il est nécessaire de réaliser des études d'impact pour assurer que le développement de la biomasse soit durable et optimise les avantages environnementaux

« Plan biocarburants »

Mars 2007

Objectifs

Objectifs fixés par la loi d'orientation agricole en 2006:

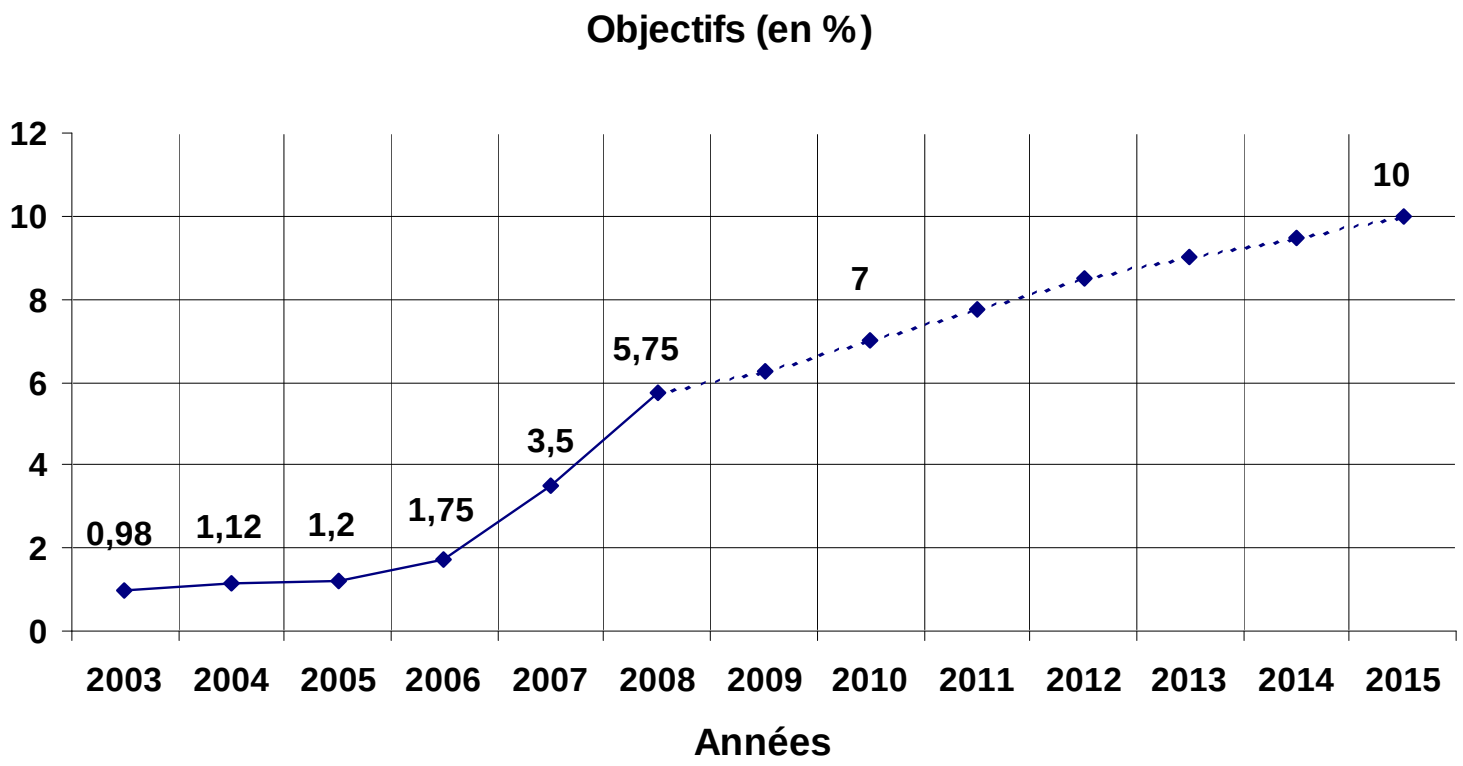

Besoins en biocarburants

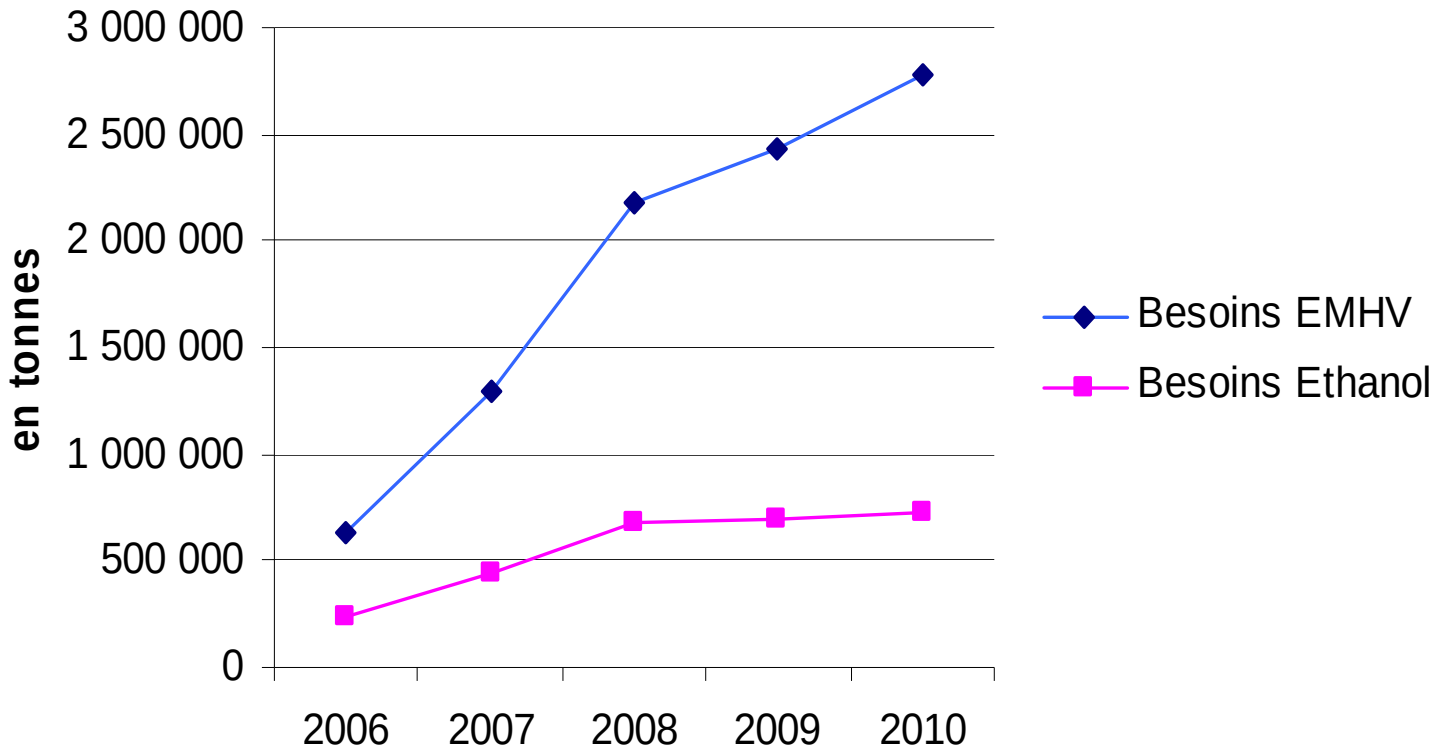

Mars 2007

Deux instruments

1. **Défiscalisation** : exonération partielle de la Taxe Intérieure de Consommation (TIC).
   - Biodiesel : 25 €/hl
   - Bioéthanol (NC 220710): 33 €/hl
   - Pour des volumes limités

2. un supplément au titre de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** qui est payée par les distributeurs qui n'atteignent pas les objectifs français.
   - Calcul en fonction du taux réalisé et de la valeur du carburant

Autres mesures

- Mesures spécifiques pour le développement de l'E85 et des véhicules *flex fuel*

- Mesures spécifiques pour les HVP:
  - autorisation comme carburants agricole de pêche et quelques flottes captives de collectivités (celles engagées dans les protocoles d'expérimentation)
  - Défiscalisation

« Plan biocombustibles »

Électricité et chaleur

Mars 2007

Objectifs généraux

Objectifs fixés par la loi sur l'énergie de 2005:

- **Chaleur renouvelable** :

  + 50% entre 2005 et 2010.

- **Électricité renouvelable :**

  21 % en 2010 (14% en 2005).

Objectifs spécifiques

- La Programmation Pluriannuelle pour les Investissements de production d'électricité (2006-2015) fixe un objectif pour l'électricité à partir de biomasse: **1.000 MWe en 2010**

- La Programmation Pluriannuelle pour les Investissements fixera des objectifs ambitieux pour la chaleur à partir de biomasse

- Ces objectifs sont liés par la mise en œuvre de projets de **cogénération** biomasse**.**

Mars 2007

Instruments

- **Électricité**:
  - Tarifs de rachat:
    - Tarif biogaz (relevé en 2006): 7,5 à 9 cts€/kWh + 2cts co-digestion + 0 to 3 cts selon le rendement énergétique
    - Tarif biomasse (à venir)
  - Appels d'offre pour des projets biogaz et biomasse (>5MW):
    - Un a été conclu en 2005: 232 MWe – 15 projets (1 biogaz)
    - Un second a été lancé fin 2006: 300 MWe pour des projets de cogénération
- **Chaleur:**
  - TVA: 5,5% pour la chaleur renouvelable vendue à des réseaux de chaleur
  - Aide aux chaudières collectives (ADEME)
  - Crédit d'impôt pour les particuliers (pour chaudières performantes)

Plan

bioproduits-biomatériaux

Mars 2007

Objectifs

Les ressources renouvelables représentent actuellement

7% des matières premières dans l'industrie chimique.

But: 15% en 2015.

Instruments

En discussion:

- Encourager la création d'un cadre européen pour les bioproduits
- Études pour la promotion des bioproduits
- Marchés publics
- Augmenter les fonds de R&D pour ce secteur
- Mesures spécifiques pour certaines catégories de produits

Mars 2007

Mesures horizontales

Mars 2007

Ressources

- L'évaluation des ressources biomasse disponibles en 2010 et 2020 a été faite par le coordonnateur interministériel pour la biomasse. Les 3 plans ont été construits en tenant compte de ce potentiel.

- Création d'un comité biomasse avec des représentants des secteurs agricole, industriels, des organismes de recherche et des administrations.

R&D

- **AGRICE** « Agriculture pour la Chimie et l'Energie », géré par l'ADEME – 2 à 3 M€/an
- « **Pôles de compétitivité »** – projets innovants: IAR, Pin maritime, « Parfums, arômes, senteurs, saveurs », AXELERA, Agronutrition (La Réunion)
- **AII – Agence pour l'Innovation Industrielle:** subventions et avances remboursables pour des projets de bioraffineries (2) et **OSEO Innovation** (pour les PME-PMI)
- **CAS-DAR** pour des projets de développement agricole et rural.
- **Agence Nationale de la Recherche** (ANR):
  - Programme sur les bioénergies depuis 2005 (8 M€/an)
  - Programme sur la chimie durable depuis 2007 (avec un axe sur les ressources renouvelables)
  - Programme « matériaux » (avec un axe sur les ressources renouvelables)

Mars 2007

Pour plus d'information:

Bureau de la biomasse, des biocarburants, des bioénergies et biomatériaux

Tel: 0033 -149-555 –815

Bureau des énergies renouvelables

Tel: 0033 -144-972 –682

Mars 2007